

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2416



Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 24 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2416 décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Corbeil – branche 3, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régalinge et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 715 mètres linéaires, à l'intersection des lots 3 491 198, 3 491 195, 4 079 886 et 3 523 852 jusqu'à l'intersection des lots 3 495 472, 3 493 890 et 3 494 121, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 26 août 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate